



Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26044367

Original déposé le

23 MARS 2026

Greffe

au greffe du tribunal

de l'entreprise de Liège division Namur

N° d'entreprise : **0458 026 773**

Nom

(en entier) : **TECHNO-METAL INDUSTRIE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Géron 40 - 5300 Andenne**

Objet de l'acte : Remplacement représentant permanent commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2025.

Les administrateurs et actionnaires prennent acte de la décision du commissaire, la société privée BDO Réviseurs d'entreprises, de remplacer son représentant permanent.

Suite à la cette décision, le représentant permanent du commissaire, BDO Réviseurs d'entreprises, ayant son siège au 1930 Zaventem, Da Vincilaan 9 boîte E.6, sera désormais Monsieur Denis ANCION (IRE A 02686), en remplacement de Monsieur Christophe COLSON pour l'exercice du mandat de commissaire en cours qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2025

Pour extrait conforme,
Benoît de DORLODOT,
représentant permanent de
BCDD SRL,
Administrateur

BOENST DE DORLODOT
Benoît de DORLODOT
Représentant permanent de
BCDD SRL

Déposée en même temps : copie certifiée du procès-verbal du 26 novembre 2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).